

# Les expériences des personnes LGBT en matière de discrimination et de crimes de haines dans l'UE et la Croatie

*L'article premier de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne stipule que la dignité humaine est inviolable. Elle doit être respectée et protégée. L'article 21 garantit le droit à la non-discrimination, y compris celle fondée sur l'orientation sexuelle. Le principe de l'égalité de traitement constitue une valeur fondamentale de l'Union européenne, qui garantit à la fois le respect de la dignité humaine et la pleine participation, sur un pied d'égalité, à la vie économique, culturelle et sociale.*

## Contexte politique

De plus en plus d'initiatives internationales et nationales s'intéressent aux droits fondamentaux des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT). L'Union européenne (UE), le Conseil de l'Europe et les Nations Unies (ONU) ont continué de développer ou de renforcer les règles en matière de non-discrimination et d'égalité pour les personnes LGBT. Par conséquent, l'orientation sexuelle et l'identité de genre sont de plus en plus reconnues comme des motifs de discrimination dans la législation européenne et nationale.

En 2010, la Commission européenne a demandé à la FRA de recueillir des données comparables sur la discrimination et les crimes de haine dont sont victimes les personnes LGBT dans les différents États membres de l'UE et en Croatie. Suite à cette demande, la FRA a lancé en 2012 son enquête en ligne sur les personnes LGBT dans l'UE et la Croatie, à laquelle 93 079 personnes ont répondu. Cette enquête a produit de nombreuses données comparables qui permettent à la FRA de formuler des conclusions et des conseils fondés sur des éléments de preuve. Ces informations peuvent aider les institutions et les États membres de l'UE à identifier et à résoudre les problèmes en matière de droits fondamentaux que rencontrent les personnes LGBT, en apportant des réponses législatives et politiques ciblées pour assurer la protection et le respect de leurs droits fondamentaux.

## Points clés

Les résultats indiquent que dans la société européenne actuelle, les personnes LGBT souffrent régulièrement de l'impossibilité d'être elles-mêmes à l'école, au travail ou en public. Nombreuses sont celles qui, de ce fait, cachent leur identité et qui vivent dans l'isolement, voire dans la peur. D'autres sont victimes de discrimination et même de violence lorsqu'elles sont elles-mêmes. Il existe d'un pays à l'autre des

différences importantes au niveau de la perception qu'ont les répondants de la discrimination, du harcèlement et de la violence qui sont fondés sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, ainsi que de leur expérience en la matière. Cela vaut également en ce qui concerne leur perception de l'ampleur des attitudes sociales négatives à l'égard des personnes LGBT, ainsi que les stratégies d'évitement employées par peur d'être agressé, menacé ou harcelé.

- Près de la moitié des répondants (47 %) ont déclaré avoir eu le sentiment d'être personnellement victimes de discrimination ou de harcèlement fondés sur l'orientation sexuelle au cours de l'année précédant l'enquête.
- Plus de 80 % des répondants dans les différents États membres de l'UE se souviennent de commentaires négatifs ou d'intimidations à l'égard de jeunes LGBT à l'école.
- Deux tiers des répondants (67 %) ont déclaré avoir souvent ou toujours caché ou dissimulé leur appartenance à la communauté des personnes LGBT pendant leur scolarité, avant l'âge de 18 ans.
- Un répondant sur cinq ayant travaillé et/ou recherché un emploi au cours des douze mois précédant l'enquête, a ressenti de la discrimination dans ces situations au cours de cette période. Ce pourcentage passe à un répondant sur trois chez les personnes transgenres.
- Parmi les répondants ayant fréquenté un café, un restaurant, un bar ou un night-club au cours de l'année précédant l'enquête, une personne sur cinq (18 %) a eu le sentiment d'avoir été personnellement victime de discrimination dans ce lieu au cours de l'année écoulée en raison de son appartenance à la communauté LGBT.
- Un quart de l'ensemble des répondants à l'enquête de l'UE sur les personnes LGBT (26 %) ont été victimes d'agression ou de menaces avec violence au cours des cinq années précédentes.
- Environ trois répondants transgenres sur dix ont déclaré avoir été victimes de violence ou de menaces avec violence à plus de trois reprises au cours de l'année précédant l'enquête.
- La majorité des répondants ayant été victimes de violence (59 %) au cours de l'année écoulée ont déclaré que la dernière agression ou menace de violence étaient entièrement ou partiellement dues au fait qu'ils étaient perçus comme des personnes LGBT.
- Moins d'un répondant sur cinq (17 %) a signalé à la police le dernier incident de violence motivée par la haine dont il a été victime. Environ 66 %

des répondants ont peur de tenir la main de leur partenaire du même sexe en public. Chez les répondants gays et bisexuels de sexe masculin, ce pourcentage passe respectivement à 74 % et 78 %.

- Plus de quatre cinquièmes des répondants ont déclaré que les plaisanteries à propos des personnes LGBT étaient courantes au quotidien.
- Près de la moitié des répondants estiment que les politiciens dans leur pays de résidence tiennent régulièrement des propos insultants à propos des personnes LGBT.

## Conseils fondés sur des éléments de preuve

Sur la base des données statistiques recueillies dans le cadre de cette enquête, la FRA a formulé des conclusions et des conseils fondés sur des éléments de preuve afin de soutenir la mise au point de réponses législatives et politiques au niveau national et au niveau de l'UE.

### Un environnement scolaire sûr

Les États membres de l'UE devraient s'assurer que les établissements scolaires offrent aux jeunes personnes LGBT un environnement sûr et favorable, dépourvu d'intimidations et d'exclusion. Cela suppose qu'ils luttent contre la stigmatisation et la marginalisation des personnes LGBT et qu'ils promeuvent la diversité. Il faut encourager les écoles à adopter des politiques de lutte contre l'intimidation. Les États membres de l'UE devraient aménager les programmes scolaires de telle sorte à ce qu'ils contiennent des informations objectives sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression sexuelle pour encourager le respect et la compréhension parmi le personnel et les élèves, et pour les sensibiliser aux problèmes rencontrés par les personnes LGBT.

### La lutte contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre

Les environnements sociaux pluralistes et inclusifs, basés sur le principe de l'égalité tel qu'inscrit dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, créent des conditions qui permettent aux personnes LGBT de vivre et de s'exprimer de manière libre et ouverte.

Afin de renforcer les mesures systématiques et coordonnées de lutte contre la discrimination, l'UE et ses États membres sont encouragés à développer des plans d'action en faveur du respect des personnes LGBT et de la protection de leurs droits fondamentaux et/ou à intégrer les questions liées aux personnes LGBT dans leurs plans d'action et leurs stratégies nationales en matière de droits de l'homme. L'accent sera plus particulièrement mis sur les difficultés rencontrées par les personnes transgenres et les jeunes personnes LGBT compte tenu des circonstances particulières auxquelles elles sont confrontées. L'UE pourrait promouvoir l'échange de pratiques encourageantes qui favorisent de manière active le respect des personnes LGBT. Les États membres sont encouragés à promouvoir une opinion publique plus équilibrée sur les questions relatives aux personnes LGBT en facilitant le dialogue avec les principaux acteurs concernés. Un leadership politique bien établi et positif s'impose également afin de promouvoir les droits fondamentaux des personnes LGBT.

## La reconnaissance et la protection des personnes LGBT victimes de crimes de haine

Chaque personne a droit au respect de ses droits à la vie, à la sécurité et à la protection contre la violence, indépendamment de son orientation sexuelle ou de son identité de genre.

L'UE et ses États membres devraient envisager d'adopter une législation portant sur les discours et les crimes de haine homophobes et transphobes afin que les personnes LGBT soient protégées comme les autres. Les États membres sont également encouragés à renforcer la reconnaissance et la protection des personnes LGBT victimes de crimes de haine en intégrant la haine homophobe et transphobe parmi les motivations possibles dans la législation nationale relative aux crimes motivés par les préjugés. Ils devraient également envisager de former comme il se doit les agents de la force publique, en leur expliquant notamment comment signaler les incidents.

### L'égalité de traitement en matière d'emploi

Le droit de l'UE devrait expressément interdire la discrimination fondée sur l'identité de genre, et l'UE devrait continuer à contrôler l'efficacité des organes et procédures nationaux de règlement des plaintes. Les États membres devraient appuyer les organismes nationaux de promotion de l'égalité et les autres mécanismes nationaux de règlement des plaintes dans leurs démarches visant à faire connaître leur mission et leurs procédures aux personnes LGBT pour les sensibiliser à la question de la discrimination.

### La discrimination au-delà de l'emploi

La protection de chacun contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle dans les États membres serait nettement meilleure si, à l'échelle de l'UE, l'interdiction de la discrimination de ce type s'étendait à d'autres domaines que celui de l'emploi, comme le propose la Commission européenne dans sa *Proposition de directive du Conseil du 2 juillet 2008 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle*. La législation de l'UE devrait envisager de mentionner explicitement la discrimination fondée sur l'identité de genre parmi les formes de discrimination reconnues dans l'ensemble des textes de loi de l'UE existants et à venir.

## Informations complémentaires :

Les deux rapports de la FRA portant sur les résultats de l'enquête sur les personnes LGBT dans l'UE et la Croatie, les résultats en un coup d'œil (*EU LGBT survey – Results at a glance*) et les résultats principaux (*EU LGBT survey – Main results*), sont disponibles sur le site internet de la FRA : <http://fra.europa.eu/en/publications-and-resources>.

Pour visualiser les données en ligne, voir *EU LGBT survey data explorer*, à : <http://fra.europa.eu/en/lgbt-survey-results>.

Une vue d'ensemble des activités de la FRA sur les droits fondamentaux des personnes LGBT est disponible sur le site internet de la FRA : <http://fra.europa.eu/en/theme/lgbt>.